



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10044
17 décembre 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
AU SUJET DES POUVOIRS DU REPRESENTANT ET DU REPRESENTANT ADJOINT
DE LA BELGIQUE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de Sécurité, le Secrétaire général communique qu'il a reçu du Ministre des affaires étrangères de Belgique une lettre datée du 14 décembre 1970 où il est indiqué que M. Edouard Longerstaey et M. Michel Van Ussel ont été désignés comme représentant et représentant adjoint de la Belgique au Conseil de Sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ladite lettre constitue des pouvoirs en bonne et due forme.
